

REGARDS

SOCIÉTÉ
MAI 2019 | N°82

L'OFFRE DE GARDE DU JEUNE ENFANT À MARSEILLE

Répondre aux besoins des familles

La garde des jeunes enfants par des tiers est une pratique aujourd'hui très développée. Étroitement liée à l'augmentation de l'emploi des femmes, la garde des jeunes enfants est une condition essentielle au maintien de l'activité des deux parents. Toutefois, la politique de la petite enfance ayant pour but de favoriser le développement physique et psychique de l'enfant, de permettre son épanouissement et de garantir son bien-être, l'accès à la garde par des tiers tend aujourd'hui à concerner aussi les familles en difficulté.

Ces différentes composantes de la demande de garde nécessitent d'élargir le spectre des réponses à donner aux parents. Assistantes maternelles, établissements d'accueil des jeunes enfants, garde à domicile mais encore scolarisation précoce ou en garde familiale, l'éventail des solutions est large.

A Marseille, l'offre de garde en structures collectives s'est développée depuis 2014, la Ville allant au-delà des 1 000 places de crèches inscrites dans le Plan de sécurité et de cohésion sociale (2014-2017).

Cette offre nouvelle s'est faite en collant au plus près des besoins des familles et en ciblant la création d'établissements neufs sur des secteurs précis de développement.



ÉDITORIAL



Combiner vie familiale et vie professionnelle, une gageure pour des milliers de familles marseillaises confrontées à la délicate question de la garde des plus jeunes enfants.

Même si la Ville tend aujourd'hui à se contracter et à se densifier, le budget temps/distance pour aller travailler diminue peu et la garde d'enfant est un élément de plus dans l'équation. Pour ne pas faire de cet élément une inconnue, le développement de l'offre de places en établissement d'accueil du jeune enfant est une solution, même si elle n'est pas la seule. Au travers des études menées en partenariat avec l'Observatoire de la Petite Enfance de la Ville de Marseille, synthétisées dans ce Regard, l'Agam explore les opportunités territoriales de développement de l'offre de garde collective afin de répondre au mieux au besoin de toutes les familles.

LAURE-AGNÈS CARADEC
Présidente de l'Agam

OFFRE DE GARDE, DE QUOI PARLE-TON ?

L'OFFRE D'ACCUEIL PERMET D'ACCUEILLIR PRÈS D'UN ENFANT SUR DEUX

L'offre de garde des jeunes enfants (moins de 6 ans) se décline en plusieurs modes. L'offre de garde individuelle se fait sous la forme de recours à une assistante maternelle (mode le plus usité) ou encore de recours à un salarié à domicile. L'offre de garde collective regroupe la garde en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), tous types d'établissements confondus, et la pré-scolarisation à deux ans. Enfin, via le versement des compléments pour libre choix d'activité (CLCA) ou encore de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Pre-ParE) par la CAF, la garde par les parents à domicile est prise en compte.

A Marseille, l'offre de garde globale permet d'accueillir près d'un enfant sur deux. Les derniers chiffres de 2019 donnent une capacité théorique d'accueil tous modes confondus de 48,5%. Ce taux d'accueil est proche du taux d'accueil observé au niveau national (51% en 2016). La refonte du mode de calcul du taux d'accueil en 2019 par la CAF au niveau national (58% de capacité théorique d'accueil) rend difficile le rapprochement avec celui de Marseille. Ce que l'on peut affirmer, c'est que Marseille, même si elle reste en deçà de la « norme » du territoire français, est en capacité d'offrir une offre de garde pour un enfant sur deux.

Pour l'offre de garde collective, Marseille affiche, en 2019, une capacité théorique d'accueil de près de 25%. Avec 8083 places pour 244 établissements la Ville affiche des ratios très élevés (7 points au-dessus du ratio national qui est de 18%). Le mode de garde collectif est celui qui offre le plus de places, devant les assistantes maternelles.

L'offre de garde par les assistantes maternelles représente 6475 agréments pour 2324 assistantes maternelles. L'offre de garde individuelle permet de répondre au besoin de garde pour un enfant sur cinq. C'est une des particularités de Marseille : l'offre en assistante maternelle y est plus faible que ce qui peut s'observer au niveau national. De plus, cette offre a connu une baisse importante entre 2016 et 2019 (-525 agréments).

La préscolarisation ou scolarisation précoce concerne les enfants de 2 à 3 ans. Elle est pensée pour lutter contre la reproduction des inégalités et favoriser la réussite scolaire. Concentrée dans le Réseau Education Prioritaire, elle permet de scolariser autour d'un millier d'enfants chaque année.

LES CRÈCHES : UNE OFFRE D'ACCUEIL MULTIPLE

La Ville de Marseille poursuit, depuis plusieurs années, une politique de développement de l'offre de garde en faveur des jeunes enfants afin d'aider les parents à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Elle gère les établissements municipaux accueillant plus de 3 500 jeunes enfants chaque année. Elle finance également les établissements associatifs et accompagne les projets de création associatifs et privés, en collaboration avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône et le Conseil Départemental. Les structures municipales et associatives sont soumises à la même réglementation en matière de conditions d'accueil et de tarifs.

Pour les structures privées, la CAF contribue au financement de leur fonctionnement de deux façons :

- ▶ soit en versant au gestionnaire la prestation de service unique destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement. Le gestionnaire s'engage alors à calculer la participation des familles selon le barème national de la branche Famille et en tenant compte de leurs ressources et de leur composition ;
- ▶ soit en versant aux parents le complément de libre choix du mode de garde (CMG) dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant, ce qui laisse le gestionnaire libre de fixer ses tarifs.

L'offre collective se décline en plusieurs types d'accueil. Les établissements d'accueil occasionnel s'adressent aux enfants de moins de 6 ans pour répondre à des besoins ponctuels d'accueil de courte durée sans prise de repas. Ils restent très minoritaires à Marseille où l'offre se dirige plus vers du multi accueil collectif. Ces établissements proposent un accueil collectif régulier dont la fréquence est organisée avec les parents dans le cadre d'un contrat, et un accueil collectif occasionnel sans contrat (type halte-garderie). Les micro crèches sont des structures pouvant accueillir collectivement simultanément dix enfants au maximum avec trois encadrants. Enfin les structures de multi accueil parental sont gérées

par des associations de parents et s'appuient, dans leur fonctionnement, sur la complémentarité entre parents et professionnels de la Petite Enfance.

L'offre publique (municipale et associative) représente 65% de l'offre d'établissements (157 sur 244). En nombre de places, l'offre publique représente 77% de l'offre globale (6 300 places). Le nombre de crèches municipales reste stable depuis plusieurs années avec 58 établissements pour 2 752 places. En parallèle de l'offre de crèches classiques, la Ville de Marseille propose une offre itinérante sous forme de « halte-garderie ». Les Bébécars sont disponibles pour les familles à un prix horaire faible (de 14 à 41 centimes de l'heure) et des formalités d'accès simplifiées (pas de contrat, des justificatifs essentiellement liés à la bonne santé de l'enfant et à l'attestation de domicile). L'inscription s'effectue directement sur le lieu d'accueil. Les Bébécars offrent 30 places au total.

L'effort de la collectivité se porte aussi sur le financement de crèches associatives qui appliquent la tarification CNAF comme dans les établissements municipaux. En 2018, la Ville a ainsi versé près de 11 millions d'euros de subvention de fonctionnement aux crèches associatives, soit 3 100 euros par place de crèche. Enfin l'offre privée se distingue avant tout par une majorité de micro crèches (79 établissements privés sur 84 sont des micro crèches). Cette offre privée est aujourd'hui très dynamique et représente la majorité des ouvertures de crèches (près de 7 crèches ouvertes sur 10 entre 2016 et 2019 sont des établissements privés). On retrouve dans les crèches privées les crèches des grands établissements hospitaliers Marseillais. Ce fort développement de l'offre privée ne répond que partiellement à la demande des Marseillais, notamment du fait que la tarification peut-être libre et donc plus élevée que dans les établissements publics (municipaux ou associatifs).

REPÈRES

À MARSEILLE

244

établissements d'accueil du jeune enfant



8 083 places tous modes confondus

157



structures publiques (municipales et associatives)



3 100 €

DE SUBVENTION MUNICIPALES

par place dans les crèches associatives



95% DES CRÈCHES PRIVÉES

sont des micro crèches (10 places)



33 000

ENFANTS DE 0 À 3 ANS

LE RECOURS À L'OFFRE DE GARDE COLLECTIVE

L'offre de garde collective et individuelle est un élément à mettre en parallèle avec la demande des familles. A Marseille, en 2017, la demande en mode de garde collective (nombre d'admis dans les établissements + nombre d'inscrits sur liste d'attente) était de 15 000 enfants (soit 47% des 0-3 ans). Ce chiffre est complété par les 3 716 enfants gardés par une assistante maternelle. La demande est calculée uniquement sur les admis en crèches et les inscrits sur listes d'attentes.

LA CRÈCHE, MODE DE GARDE PRÉFÉRÉ DES MARSEILLAIS

Selon l'enquête sur les modes de garde et le soutien à la parentalité, menée par le DROS dans les Bouches du Rhône en 2015, la garde par une assistante maternelle est le mode de garde le plus usité dans le département. En effet, 31,5% des familles interrogées déclarent utiliser l'assistante maternelle comme mode de garde. Même si ce chiffre est à manier avec précaution, il montre que l'assistante maternelle est un mode de garde qui est très utilisé.

En 2017, à Marseille, le mode de garde collectif est le plus recherché. On compte

en effet 2,7 enfants pour lequel une solution de garde est recherchée dans une crèche pour un enfant gardé par une assistante maternelle. Ce choix est facilité par l'élasticité de l'offre : entre les contrats courts et le turn-over observé dans certains établissements, les crèches marseillaises gardent plus d'enfants qu'il n'y a de berceaux disponibles. Pour 1 000 berceaux, ce sont 1356 enfants que l'on peut garder.

Bien que l'offre existe, le recours à la garde individuelle est moins prisé. Sur les 7 000 agréments existants, seuls 3 700 sont utilisés. Seul un agrément existant sur deux est utilisé par les Marseillais.

LA PROXIMITÉ, PREMIER CRITÈRE DE CHOIX

Si la qualité de l'accueil reste la première préoccupation des familles dans le choix de l'établissement, la proximité est également très recherchée. Ce constat, établi par l'Enquête sur les modes de garde des enfants et le soutien à la parentalité dans les Bouches-du-Rhône réalisée par le DROS en 2015, se ressent à Marseille. A l'échelle des arrondissements, 2 enfants sur 3 admis dans des crèches publiques

le sont dans des établissements de leur lieu d'habitation et près de 3 admissions sur 10 se font dans un arrondissement proche du domicile.

La proximité se vérifie dans les temps d'accès à l'établissement : 31% des admis en crèches publiques le sont dans des établissements situés à moins de 20 minutes à pied de chez eux. Le temps maximal est de 18 minutes et le temps moyen d'accès est de 10 minutes. Au total, 75% des enfants dont la crèche est située à moins de 20 minutes à pied le sont entre 5 et 15 minutes. 3 900 enfants fréquentent une crèche située à plus de 20 minutes à pied et à moins de 30 minutes en TCSP et 1 sur 3 fréquente un établissement situé à moins d'un quart d'heure. Enfin, pour ceux les plus éloignés de l'établissement fréquenté (au-delà de 30 minutes de transports en commun) la voiture personnelle reste la réponse la plus adaptée. Pour ces 1 550 enfants, le temps d'accès moyen aux crèches en véhicule personnel est de 14 minutes. Les temps d'accès supérieurs à 20 minutes ne représentent que 18% des cas.

Tous modes de déplacements confondus, un enfant sur deux accède à sa crèche en moins d'un quart d'heure. Bien évidemment, le mode de déplacement répond surtout à une logique spatiale : le Centre-Ville pour la marche à pied et les quartiers périphériques pour la voiture.

PROVENANCE DES ENFANTS ADMIS EN CRÈCHE PAR ARRONDISSEMENT

		ARRONDISSEMENT DE LA CRÈCHE																		
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e	HORS MRS		
ARRONDISSEMENT DU DOMICILE	1 ^{er}	44%	5%	10%	6%		5%													
	2 ^e	6%	78%	11%																
	3 ^e	7%		60%	7%															6%
	4 ^e	14%			43%	14%									7%					
	5 ^e	10%			23%	58%	7%				7%			7%						
	6 ^e	7%				11%	64%	7%	7%											6%
	7 ^e						8%	83%												
	8 ^e						5%		71%	20%	9%									
	9 ^e									13%	70%	7%								
	10 ^e										58%		9%							
	11 ^e											66%	13%							19%
	12 ^e				5%							10%	52%							
	13 ^e				7%							6%		11%	75%	31%				28%
	14 ^e														7%	47%	8%			6%
	15 ^e															9%	67%	11%		13%
	16 ^e																14%	79%		

DES DISPARITÉS TERRITORIALES À L'ÉCHELLE INFRA COMMUNALE

Le recours à l'offre de garde collective concerne près d'un enfant sur deux à Marseille (15 200 enfants sur 32 800). Ce chiffre global cache des disparités à l'échelle infra communale, aussi bien au niveau des arrondissements que des quartiers. Ainsi, le niveau de la demande varie du simple au triple entre le 15^e et le 3^e arrondissement. La géographie de la demande à l'échelle des arrondissements est marquée par une différenciation Nord/Sud. Dans les trois arrondissements du Nord de Marseille (13^e, 14^e et 15^e) et le 3^e arrondissement, la part des enfants pour lesquels une offre de garde est recherchée ne dépasse pas 40%. Elle est à peine de 26% pour le 15^e arrondissement.

A l'inverse, dans les arrondissements du Sud (7^e, 8^e et 9^e) ainsi que le 5^e et le 6^e, le recours à la garde collective est plébiscité avec un taux moyen de 69% et le 7^e arrondissement qui culmine à près de 75%.

Entre ces deux extrêmes, deux groupes d'arrondissements se distinguent. Le premier regroupe quatre arrondissements pour lesquels le taux de recours est compris entre 40 et 50% (le 1^{er}, le 2^e, le 10^e et le 11^e) et le deuxième comprend des arrondissements où le taux de recours est compris entre 50 et 60%.

Si l'analyse de la demande à l'échelle de l'arrondissement met en évidence les différences de recours à l'offre de garde collective, c'est en regardant à l'échelle du quartier que l'on peut esquisser des explications.

L'ACTIVITÉ DES PARENTS : UN ÉLÉMENT DE RECOURS À LA GARDE COLLECTIVE

Les analyses menées à l'échelle du quartier font apparaître que l'activité des parents (ou du parent dans le cas de famille monoparentale) est un facteur fort de la demande de place en crèche, plus que le niveau de l'offre. Ainsi, pour 8 quartiers sur 10 où la part d'actifs occupés est supérieure à 80%, le niveau de la demande est très élevé. A l'inverse, dans les quartiers où la part d'actifs occupés est inférieure à 60%, le niveau de la demande

ARR.	INSCRITS SUR LISTES D'ATTENTE	ADMIS EN CRÈCHES	DEMANDE DE GARDE EN STRUCTURE COLLECTIVE	NBRE D'ENFANTS DE 0 À 3 ANS	TAUX DE DEMANDE BRUTE
13015	352	624	976	3771	26%
13014	336	526	862	3020	29%
13003	289	451	740	2502	30%
13013	390	996	1386	3559	39%
13010	439	532	971	2342	41%
13001	247	392	639	1525	42%
13011	248	542	790	1790	44%
13002	137	371	508	1060	48%
13012	378	613	991	1818	55%
13004	396	647	1043	1829	57%
13016	45	360	405	694	58%
13005	347	669	1016	1656	61%
13009	398	1121	1519	2377	64%
13008	481	1038	1519	2315	66%
13006	334	712	1046	1498	70%
13007	306	496	802	1096	73%
Total	5123	10090	15213	32852	46%

LE RECOURS À L'OFFRE DE GARDE COLLECTIVE

est faible ou modéré dans plus de 9 quartiers sur 10. Le lien entre l'activité des parents et la demande de garde collective, même si la corrélation n'est pas systématique, est donc élevé. Sur les crèches municipales, l'activité des parents est un critère pris en compte dans les modalités d'admission. Un zoom fait sur les quartiers prioritaires de la politique de la Ville est tout aussi parlant. Les enfants de 0-3 ans résidant dans des quartiers prioritaires représentent 35% de la population municipale de cette tranche d'âge.

Cette proportion tombe à 14,4% quand il s'agit de la population admise en crèche ou inscrite en liste d'attente (14 enfants

sur 100 habitent dans un quartier prioritaire). Les enfants des quartiers prioritaires sont, proportionnellement, 2,5 fois moins nombreux à être admis ou inscrits sur liste d'attente. Dans la structure même de la demande, les enfants admis dans les EAJE ne sont que 12,8% du total (1290 sur 100090) alors que la part des inscrits sur liste d'attente est plus élevée à 17% (900 sur 5200). Ces chiffres montrent que le mode de garde collectif est fortement moins recherché dans les quartiers prioritaires, mais qu'il y existe quand même une demande non satisfaite.

UNE BAISSÉ DE LA NATALITÉ À L'HORIZON 2030

En 2015, la commune de Marseille comptait 32 600 enfants âgés de moins de 3 ans. En raison de la tendance au vieillissement de la population, pour de nombreux territoires, le nombre de jeunes s'inscrit à la baisse. C'est notamment le cas pour le territoire de Marseille-Provence et notamment de sa ville-centre qui représente un peu plus de 80% de la population.

Les projections faites par l'INSEE (*) indiquent que leur nombre pourrait baisser d'environ 4% à l'horizon 2030. Par extrapolation, pour ce qui concerne les enfants âgés de moins de 3 ans, les effectifs pourraient baisser d'environ un millier à l'horizon 2030.

L'analyse des naissances domiciliées à Marseille sur ces dix dernières années semble confirmer cette tendance puisque depuis 2014 (12 940 naissances comptabilisées) le nombre de naissances a tendance à baisser. Il est intéressant de noter qu'on observe la même évolution du nombre des naissances dans le reste du territoire métropolitain. Le pic est atteint en 2013 (12 400 naissances dans la métropole AMP) et la baisse est plus accentuée qu'à Marseille.

(*) INSEE - Population dans les territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur à l'horizon 2030 et 2050 Hypothèse « scénario central », population âgée de moins de 18 ans, Conseil de Territoire Marseille-Provence

LES TERRITOIRES DE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE

Répondre aux besoins en ciblant les territoires de développement, telle a été la finalité des études menées dans le cadre de l'observatoire de la petite enfance. Trois axes de développement ont ainsi été déclinés à l'échelle de la ville dans un premier temps, puis au niveau plus fin des quartiers.

Les logiques territoriales de développement de l'offre doivent tenir compte du besoin réel des familles mais aussi du développement de la Ville et de l'offre en transport en commun.

L'accessibilité en transport en commun permet d'élargir les accès aux établissements sans forcément allonger les temps d'accès. Une réflexion particulière peut-être menée sur les têtes de réseaux.

Les secteurs de Château-Gombert, Sainte-Marthe, du 12^e arrondissement, de la Capelette doivent être des secteurs prioritaires du déploiement de l'offre

nouvelle. Une attention particulière doit être portée aux secteurs en mutation urbaine (Quartiers Libres et secteur nord du Centre Ville).

Ces territoires pour lesquels la demande est faible doivent faire l'objet d'expérimentation pour de nouveaux types d'équipement d'accueil, plus orientés vers la famille et la parentalité qu'une « crèche » classique.

Sept secteurs de développement ont été définis pour répondre à ces enjeux de réponses aux besoins.

SAINTE-MARTHE - CHATEAU-GOMBERT : UN BESOIN DE PLACES AVERÉ 1

Le secteur centré sur Sainte-Marthe et Château Gombert est un secteur de fort développement urbain de Marseille, porté par les ZAC de Château Gombert et Sainte-Marthe. Dans ce contexte, la

forte demande observée dans le secteur (malgré une offre peu développée) doit être prise en compte. Il y a là, clairement, un besoin de remettre l'offre à niveau et d'anticiper l'évolution à moyen terme.

La demande actuelle, en ce qui concerne les admis sur ce secteur s'oriente vers les crèches suivantes : Château-Gombert, Alphonse Padovani, Alpines et les Griottes. Un deuxième cercle se dessine autour de la crèche des Cigalons et enfin, on trouve Coccinelle, Cyprés et les Reinettes. Avec la demande insatisfaite, les crèches Busserine et dans une moindre mesure Rose le Clos apparaissent comme des établissements recherchés. La demande est donc quasiment orientée vers des crèches du 13^e arrondissement avec une forte inclinaison pour celles les plus proches des quartiers concernés. Le véhicule personnel est le mode de déplacement préférentiel pour accéder à la crèche. Dans ces quartiers, le recours à l'offre de garde collective répond à une logique de proximité du domicile (en voiture, le temps moyen d'accès à la crèche est de 14 minutes).

PAROLES D'ACTEUR

« DES ÉTUDES POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES »



Catherine CHANOTEL

Adjointe au Maire de Marseille, déléguée à la Petite enfance et aux Crèches

Depuis 2014, l'Observatoire petite enfance de la ville de Marseille accompagné de l'Agam, a pour mission d'apprécier l'offre et la demande de garde d'enfants de moins de 3 ans. Un état des lieux et une mesure des évolutions par rapport aux exercices précédents permettent d'évaluer les politiques publiques et de définir les prospectives. Sur la base des études menées par l'observatoire, la Ville soutient et développe la création de nouveaux établissements là où le besoin est le plus prégnant.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la ville de Marseille, soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône, apporte son aide aux porteurs de projets associatifs. Ce partenariat vise à promouvoir et conforter les actions en faveur de l'accueil des enfants de moins de trois ans sur le territoire communal. Les aides contribuent, d'une part à encourager les créations de nouvelles structures d'accueil, et d'autre part à accompagner les structures existantes dans leur fonctionnement.

Afin de faciliter leurs démarches, la Ville poursuit la dématérialisation de l'information en direction des familles sur marseille.fr. Depuis 2016, les familles peuvent effectuer en ligne une demande de place dans les crèches municipales et associatives. En 2018, avec plus de 300 000 visites, une nouvelle étape a été franchie. Les familles peuvent dorénavant avoir accès, sur le portail Superminot, aux services de la petite enfance, mais aussi du scolaire et du périscolaire.

La ville de Marseille répond aux besoins des parents en fonction de la proximité du domicile, du lieu de travail, de l'école de la fratrie ou encore de la bonne desserte en transports en commun. Sont également pris en compte les évolutions socio-démographiques, urbanistiques et économiques. Cette offre de garde a connu une progression notable avec la création de 1 755 places de crèches depuis 4 ans. On compte aujourd'hui, à Marseille, 244 établissements d'accueil collectif, une centaine de places supplémentaires sont encore prévues en 2019.

GRAND EST DE MARSEILLE – CAPELETTE SAINT-LOUP 2

C'est un secteur de développement urbain. La ZAC de la Capelette, le Projet d'Aménagement d'Ensemble (PAE) de Saint-Loup et la ZAC Vallon Régny sont des opérations d'ensemble qui auront un impact fort sur l'urbanisation du secteur. Dans ce contexte, il convient d'anticiper une montée de la demande qui reste aujourd'hui modérée sur les quartiers de Saint-Loup et Saint-Tronc, alors que l'offre en berceaux est peu importante. La pression sur les établissements y est déjà élevée.

Pour le quartier de la Capelette, du fait de la demande déjà élevée, l'offre peine à contenir la pression sur les crèches (1 place pour 2,5 demandes).

Répondre aux besoins et anticiper les évolutions urbaines

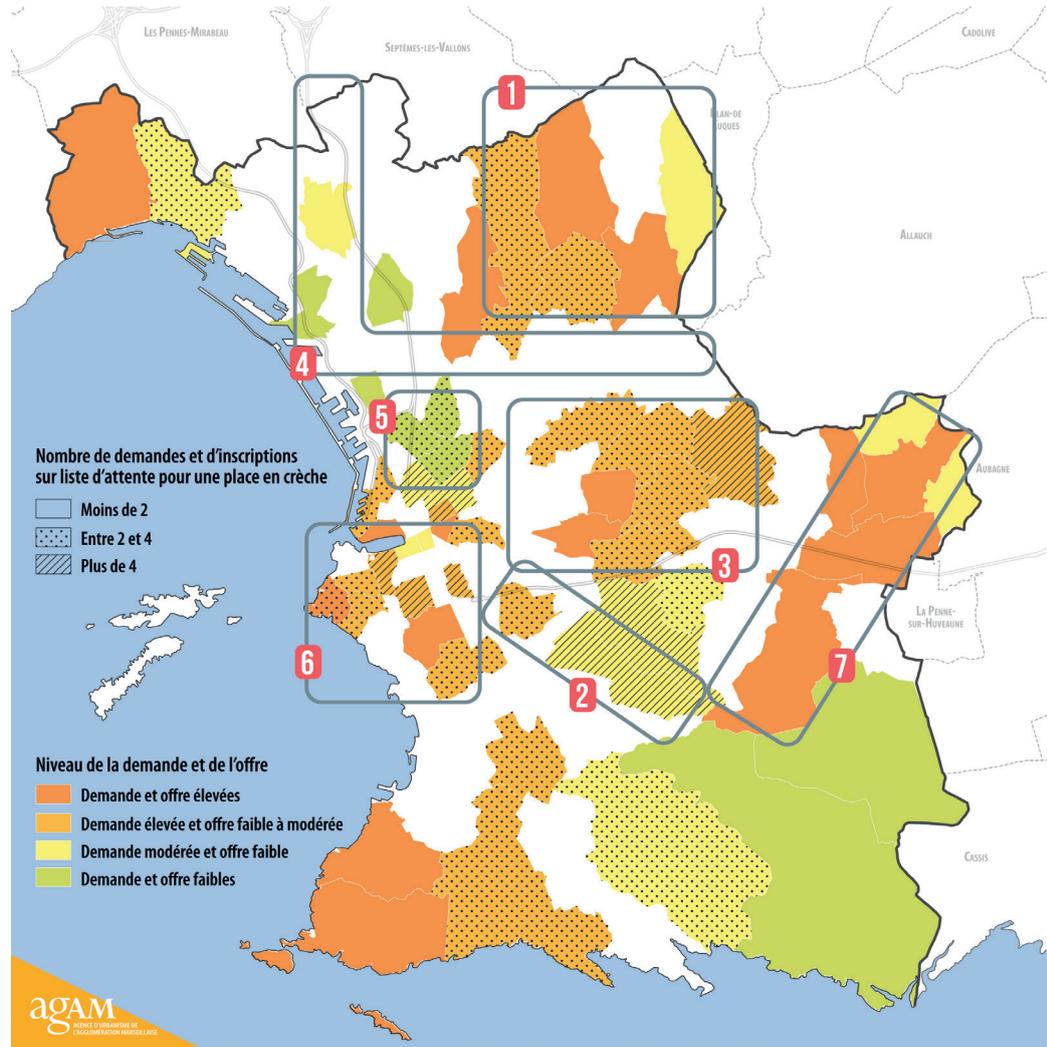
La demande s'oriente principalement sur les crèches les plus proches. Pour chacun des trois quartiers, les deux tiers de la demande se concentrent dans les crèches in situ ou très proches. Pour ce secteur la part modale de la marche à pied pour accéder à la crèche est de 25%.

Ce secteur peut être considéré comme un secteur de développement de l'offre d'établissement d'accueil du jeune enfant. L'offre nouvelle doit anticiper l'urbanisation du secteur qui devrait booster la demande.

LES QUARTIERS DU 12^e ARRONDISSEMENT 3

Structurellement, le 12^e arrondissement abrite une population assez âgée où les retraités représentent 30% du total de la population. Toutefois, le 12^e arrondissement est un secteur assez dynamique de Marseille qui a gagné des habitants entre 2008 et 2013. Ce gain est exclusivement dû au solde migratoire.

L'étude au quartier vient confirmer les préconisations affichées en 2015 à l'arrondissement. Le secteur est aujourd'hui



PROPOSITIONS D'ACTIONS LOCALISÉES

congestionné et le besoin de places est patent. Dans le quartier des Trois Lucs notamment, on compte 10 demandes pour une place en crèche. A l'exception de Saint-Barnabé, l'offre peut se développer dans tous les quartiers.

Les établissements les plus fréquentés sont la Pomme, les Reinettes, Bois Lemaître et Montolivet. Ces quatre EAJE concentrent 30% de la demande. Au total, deux tiers des admis se répartissent dans 11 établissements, principalement localisés dans les quartiers du secteur. La demande semble donc liée à la proximité du lieu d'habitation. Cette hypothèse se vérifie avec les inscrits sur liste d'attente : 80% le sont sur les crèches des quartiers de résidence (Pomme, Montolivet, Beaumont, Caillols).

Ce secteur se caractérise par une accessibilité en transport en commun et véhicule personnel très élevée. Seulement

15% des enfants fréquentent une crèche accessible en moins de 20 minutes à pied. Les temps d'accès moyen (tous modes confondus) sont les plus élevés pour les quartiers de la Fourragère et Saint-Jean du Désert. Les Trois Lucs pâtit aussi de son relatif isolement, 75% des établissements y sont accessibles en voiture.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 4

Ces quartiers ont un faible recours à l'offre de garde collective. Nous ne disposons aujourd'hui que de peu d'éléments objectifs pour expliquer cet état de fait.

LE CENTRE NORD - BELLE DE MAI - PLOMBIÈRES 5

Ces quartiers du 3^e arrondissement se caractérisent par un niveau de demande et d'offre relativement bas. Toutefois, la pression sur les établissements est forte sur les quartiers Saint-Mauront, Belle de Mai, Les Chutes Lavie, Saint-Lazare et Saint-Charles. On y observe un nombre élevé de demandes de garde pour une place en crèche. Cela signifie que, structurellement la demande a beau être peu importante elle pèse sur les structures qui n'offrent que peu de places.

Ces quartiers sont aujourd'hui des quartiers de « reconquête urbaine ». Le projet « Quartiers Libres » a pour ambition de rénover profondément le secteur, appuyé en cela par les projets urbains liés à la reconfiguration de la Gare Saint-Charles. De plus, le secteur de Plombières est lui aussi visé par des projets de réaménagements lourds en lien avec la dépose de la passerelle.

Le secteur Centre Nord, bien que majoritairement classé en Quartiers Politiques de la Ville, est en lente mutation. Cette mutation peut potentiellement changer la composition socio démographique du secteur

LE SECTEUR DU CENTRE-VILLE 6

Le Centre-Ville de Marseille est un secteur où la demande est élevée mais où l'offre est dense. L'accessibilité des crèches est facilitée par les transports en commun en site propre qui irriguent le cœur de la Ville. Par ailleurs, le Centre-

Ville de Marseille est tout aussi une zone d'habitat qu'une zone d'emploi. L'analyse par quartier fait ressortir

les quartiers d'Endoume, Saint-Lambert, Saint-Victor, Bompard, Le Chapitre, Thiers, Hôtel de Ville et le Camas où la demande est élevée et la pression sur les crèches est forte.

LES QUARTIERS RESIDENTIELS DU 11^e ARRONDISSEMENT 7

Le 11^e arrondissement est un secteur aujourd'hui en perte d'habitants et dans lequel la part des 15-44 ans a reculé de trois points. Dans un arrondissement où l'évolution démographique se fait avant tout grâce au solde naturel, ce recul de la population en âge de procréer est problématique.

Dans ce contexte, la forte demande des quartiers les plus périphériques doit être traitée avec discernement. Le taux de demande élevé (70% en moyenne pour les 4 quartiers où la demande est la plus forte) n'est le fait que d'un nombre d'enfants de 0-3 ans relativement bas. La demande se reporte essentiellement sur les crèches des quartiers les plus proches (les Gariguettes et les Escourtines) mais aussi sur la crèche des Reinettes située dans le 12^e arrondissement.

L'isolement de ces quartiers et leur faible desserte en transports en commun (excepté pour la Barasse) fait que le mode d'accès le plus efficace aux établissements est le véhicule personnel. Les temps d'accès calculés aux EAJE sont plus élevés quel que soit le mode de transport pour les enfants de ces quartiers.

POUR EN SAVOIR PLUS

ÉTUDES AGAM

- **Observatoire petite enfance**
Diagnostic des besoins en modes de garde - SYNTHÈSE - février 2016
- **Observatoire petite enfance**
Offre et demande de garde en 2016
ÉTUDE - septembre 2017
- **Observatoire petite enfance**
Les dynamiques à l'oeuvre dans les quartiers de Marseille
ÉTUDE - mai 2018

ARTICLES

- **Enquête sur les modes de garde des enfants et le soutien à la parentalité dans les Bouches-du-Rhône** - Novembre 2015 DROS PACA

SITES WEB

- **La petite enfance sur le portail de la Ville de Marseille :**
<http://education.marseille.fr/petite-enfance/petite-enfance-presentation>
- **Superminot, l'espace dédié aux familles de la Ville de marseille :**
<https://superminot.marseille.fr>
- **Observatoire national de la petite enfance :**
<http://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/observatoire-national-de-la-petite-enfance>

agam
AGENCE D'URBANISME DE
L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

Louvre & Paix - La Canebière

CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01

☎ 04 88 91 92 90 📠 04 88 91 92 65 ✉ agam@agam.org

Toutes nos ressources @ portée de clic sur www.agam.org

Pour recevoir nos publications dès leur sortie, inscrivez-vous à notre newsletter

Directeur de la publication : Christian Brunner

Rédaction : Maxime Vitalis - Conception / Réalisation : Pôle graphique Agam

Marseille - Mai 2019 - Numéro ISSN : 2266-6257

© Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise